



RAPPORT  
ANNUEL  
D'ACTIVITÉ

2025



# ÉDITORIAL

Chères Spinaliennes, Chers Spinaliens,

Le Centre communal d'action sociale d'Epinal est un acteur majeur de l'action sociale du territoire : il apporte une réponse de première ligne aux usagers, qu'ils soient en situation de précarité, en attente de droits, perdus dans leurs démarches, isolés à domicile... ; il contribue à coordonner les actions et les acteurs de la solidarité sur le territoire ; il est le bras opérationnel de la Collectivité pour décliner sa politique en faveur de la cohésion sociale, et de l'accès aux droits et aux chances de ses citoyens.

Depuis 2024, notre CCAS poursuit un objectif fondamental : mieux nous faire connaître et répondre au plus juste aux besoins du public. Dans un contexte où les parcours de vie se complexifient et où l'isolement des individus se renforce, il est essentiel de rendre notre action visible, lisible et accessible à toutes et tous, de maintenir un contact humain de qualité et de repérer précocement les situations de fragilité.

Dans le même temps, nous poursuivons un travail structurant de consolidation de nos pratiques et de nos organisations. L'amélioration de nos procédures, la clarification de nos documents contractuels et la professionnalisation continue des agents contribuent à sécuriser nos interventions et à garantir les droits des usagers.

Notre action s'inscrit aussi pleinement dans une dynamique partenariale. Coordonner nos actions, décloisonner les services et ouvrir le CCAS vers son environnement sont des priorités fortes. C'est en développant les échanges et le travail en réseau avec les acteurs du territoire que nous construirons des réponses plus cohérentes, plus efficaces et mieux adaptées aux réalités locales.

L'édition du présent rapport d'activité revêt une importance particulière dans un contexte de renouvellement des instances municipales : il met en lumière les actions menées par notre établissement, il fait ressortir les dynamiques engagées, et doit permettre de guider au mieux les orientations de nos futurs administrateurs et administratrices.

Les défis du territoire sont nombreux et désormais mieux partagés ; à nous d'œuvrer pour un service public de proximité, humain, coordonné et accessible, au service de toutes les Spinaliennes et Spaliens.

Je tiens à saluer l'investissement des équipes du CCAS, de nos administrateurs et administratrices de la précédente mandature et de la nouvelle, des partenaires et des bénévoles du territoire, de toutes celles et ceux qui, au quotidien, contribuent à faire vivre ces valeurs.

**Marine DANIEL**

*Directrice des Solidarités et du  
CCAS*



# TABLER DES MATIÈRES

Les Besoins sociaux du territoire .....	Page 6
Qui sommes nous ? Nos missions .....	Page 7
Nos ressources en 2025 .....	Page 8
Nos moyens .....	Page 9
Notre Conseil d'Administration .....	Page 10
Accueillir les usagers .....	Page 11
Domicilier les personnes sans domicile stable .....	Page 12
Répondre à la demande d'aide sociale.....	Page 13
Accompagner les bénéficiaires du RSA.....	Page 17
Accueillir et intégrer les primo-arrivants.....	Page 19
Lutter contre l'isolement via Epinal Solidaire.....	Page 20
Assurer une inhumation décente des indigents.....	Page 20
Contribuer à rendre la Cité plus inclusive.....	Page 21
Accueillir les seniors en résidence-autonomie.....	Page 22
Lutter contre l'isolement des seniors d'un quartier : l'Habitat inclusif de la Vierge.....	Page 26
Contribuer au maintien à domicile et à la qualité des soins : le SSIAD du CCAS.....	Page 27
Faire connaître et soutenir les Aidants.....	Page 29
D'autres actions orientées vers les seniors.....	Page 30
Communiquer et partager : l'animation de la vie associative spinalienne.....	Page 32
Glossaire.....	Page 33
Crédits photos et sources.....	Page 35

# LES BESOINS SOCIAUX DU TERRITOIRE

## LES DONNÉES MARQUANTES ISSUES DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2024 :



Le diagnostic social de la population, réalisé en 2024 par le CCAS avec l'appui du cabinet ITHEA Conseil, fait apparaître les marqueurs suivants :

- Une ville à la démographie plus dynamique, comparativement au reste du département, mais qui connaît également un phénomène de vieillissement ;
- Un territoire au profil moins familial qu'ailleurs ;
- Des publics précaires particulièrement présents : 62% de foyers fiscaux non imposés, soit 12 257 foyers. En 2019, 1 824 ménages ont un revenu issu à 100% des prestations sociales, contre 1 643 en 2010 ;
- Une augmentation de la sollicitation du CCAS et de l'ensemble des partenaires sociaux ;
- Un risque d'isolement des personnes âgées élevé : 55% des séniors de 80 ans et plus vivant seuls (soit 1 801 personnes), une augmentation de 33% en 10 ans ;
- Des séniors dans l'ensemble plus exposés à la précarité : Davantage de séniors exonérés de la CSG ; La part des personnes âgées propriétaires de leur logement est plus faible à Epinal (57%) que dans les territoires de comparaison (76% dans les Vosges, 73% en France).

# QUI SOMMES NOUS ?

## UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE PROXIMITÉ

Le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif, régi par les dispositions du Code de l'Action sociale et des Familles (CASF).

L'existence du CCAS se traduit par :

- Une personnalité morale de droit public
- Un Conseil d'Administration
- Des effectifs en propre
- Une autonomie budgétaire de principe, bien que le CCAS d'Epinal soit étroitement lié à la Ville par une subvention de fonctionnement et un ensemble de services généraux et de ressources mis à disposition.
- Une personnalité juridique de droit public qui lui permet notamment d'agir en justice en son nom.

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune.

Le CCAS d'Épinal, dans sa forme et ses missions actuelles, résulte de la fusion opérée en 2021 entre le précédent CCAS d'une part, et une partie de la Direction des affaires sociales de la Ville d'Epinal d'autre part. Une convention fixe les modalités de collaboration entre la Ville d'Epinal et le CCAS.

## NOS MISSIONS

- 01** Produire une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire et mener une action sociale générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées
- 02** Mener des actions spécifiques et intervenir directement auprès des publics fragiles ou en difficulté sociale, au moyen de prestations en espèces ou en nature, ou par la gestion de services ou établissements sociaux et médico-sociaux
- 03** Domicilier les personnes sans domicile stable ; instruire les demandes d'aide sociale légale ; mener des enquêtes sociales en vue de l'ouverture de droits ; constituer un fichier des bénéficiaires de prestations d'aide sociale...

***A noter : Dans une logique de coordination et de non-superposition des compétences, le CCAS d'Épinal accompagne exclusivement les personnes majeures, sans enfant mineur à charge. Les publics avec mineurs à charge sont orientés vers les services du Département.***

# NOS RESSOURCES EN 2025

## DÉPENSES ET RECETTES 2025 :

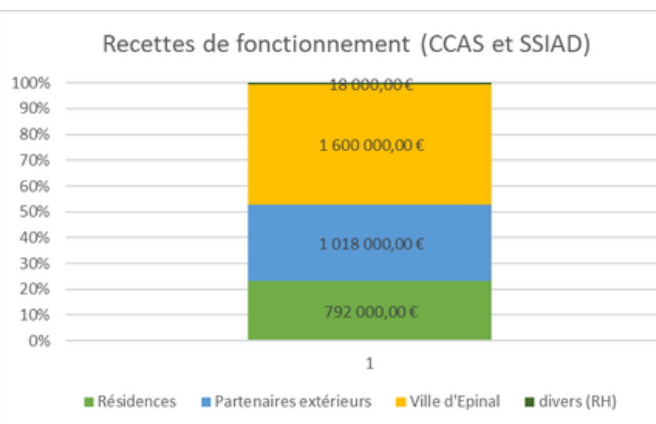
Les dépenses de fonctionnement pour les activités du CCAS s'établissent pour l'année 2025 à hauteur de 1 050 000 € en dépenses de service, et 1 800 000 € en dépenses de personnel.

Les recettes générées par l'activité du CCAS affichent un montant de près de 880 000 €, principalement composées des redevances et prestations facturées aux résidents. Les subventions perçues de la part de nos partenaires s'élèvent à 310 000 € pour cette année. **La participation budgétaire versée par la Ville à l'équilibre général du budget du CCAS s'établit à 1 600 000 € en 2025.**

A noter que le Service de soins infirmiers à domicile géré par le CCAS affiche des dépenses de fonctionnement à hauteur de 810 000 €, financées par une dotation de l'Agence régionale de santé (ARS) Grand-Est.

## NOS RESSOURCES :

La Ville d'Épinal met à disposition du Centre Communal d'Action Sociale les services généraux nécessaires à notre fonctionnement au quotidien : Ressources humaines, Affaires Financières, Infrastructure et Énergie, Affaires juridiques, Systèmes d'information et Numérique, Garages, Communication, Reprographie.



## NOS PRINCIPAUX SOUTIENS FINANCIERS EN 2025 :



# NOS MOYENS



## NOS LOCAUX

Le bâtiment principal du CCAS, propriété de la Ville, est idéalement situé au cœur d'Epinal, au 9 rue Aristide Briand.

La signalétique a été revue en 2023, facilitant la visibilité du bâtiment depuis la voie publique et l'identification des accès PMR

A l'été 2025, la salle de réunion du CCAS a bénéficié de travaux de rafraîchissement : une équipe d'adolescents volontaires, sous la supervision d'animateurs de l'association Jeunesse et Culture, a procédé aux travaux de peinture de la salle, dans le cadre des Ateliers Manuels Pédagogiques.

## NOTRE ÉQUIPE

Les agents employés par le CCAS d'Epinal pour la réalisation de ses missions sont répartis dans 3 services :

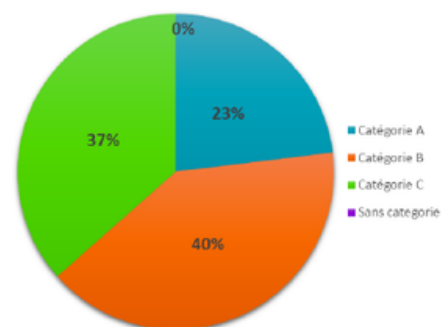
- Direction et administration
- Service Social
- Service des aînés (dont le SSIAD)

Au 31 décembre 2025, les effectifs rattachés au CCAS sont de 52 agents, dont 34 Fonctionnaires, et 18 Contractuels Permanents.

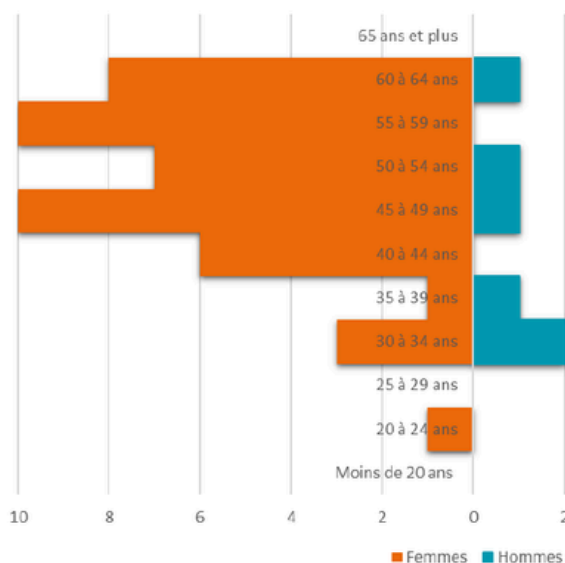
Les effectifs permanents du CCAS sont composés de 88% de Femmes et 12% d'hommes, et répartis en 23% d'agents de catégorie A, 40% d'agents de catégorie B et 37% d'agents de catégorie C.

La moyenne d'âge des agents permanents du CCAS est de 49.44 ans en 2025.

Le CCAS accueille également de nombreux stagiaires tout au long de l'année : stagiaires AS et IDE, étudiants de BTS SP3S ou ESF, lycéens en filière professionnelle ou générale, adultes en formation professionnelle...



1.3 Pyramide des âges



# NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est présidé par le Maire de la commune.

Il est constitué en nombre égal d'administrateurs élus parmi les membres du Conseil municipal, et d'administrateurs nommés parmi les associations à vocation sociale et solidaire définies par le CASF et des personnes qualifiées.

Il s'est réuni en séance plénière à 4 reprises au cours de l'année 2025 et a notamment délibéré sur les dossiers suivants :

- Le règlement des aides sociales facultatives du CCAS
- Le règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS
- Les budgets principaux, supplémentaires et comptes de résultats du CCAS et du SSIAD
- Le renouvellement de la convention relative au Programme de réussite éducative (PRE) 2025-2027
- La refonte des contrats de séjour et règlements de fonctionnement des trois résidences-autonomie
- La convention passée avec la Ville pour la rénovation et l'usage de la cuisine du Chapitre dans le cadre du Programme alimentaire de territoire (PAT)
- La souscription à PARCEO, outil d'échange médical sécurisé
- L'utilisation de la subvention accordée par l'Etat au titre du Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI)
- Le dépôt du dossier d'autorisation auprès de l'ARS et du Conseil Départemental, en vue de la transformation du SSIAD en SAD Mixte, sur la base d'une convention de partenariat avec la Fédération ADMR des Vosges
- Les tarifs applicables dans les résidences au 01.01.2026
- L'adhésion du CCAS à la Fédération des Acteurs de la solidarité (FAS) pour 2026

# ACCUEILLIR LES USAGERS

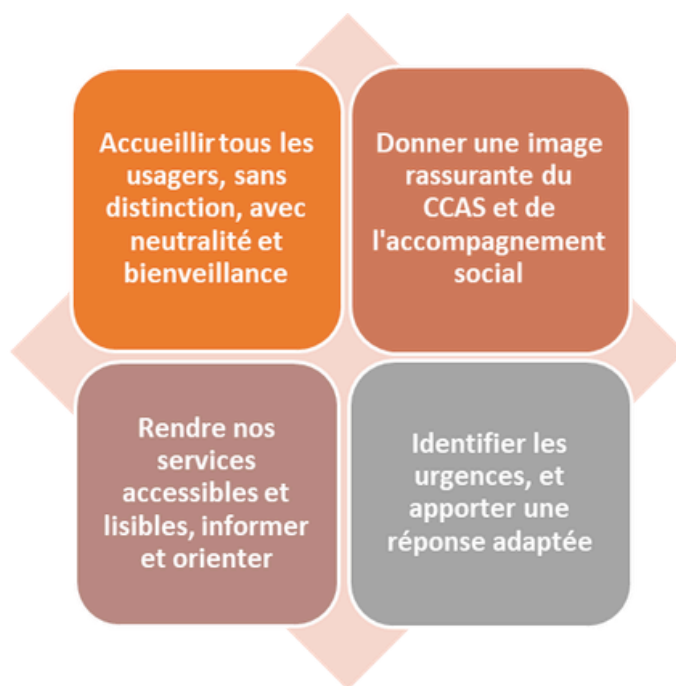
**Le Centre communal d'action sociale d'Epinal est ouvert au public du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Deux agents assurent l'accueil physique et l'accueil téléphonique du CCAS (standard). Elles orientent les visiteurs vers les services du CCAS ou les services extérieurs et, après une première analyse de la situation, évaluent le besoin de mobiliser l'astreinte sociale.

Les deux agents assurent également la réception, l'enregistrement et la remise du courrier de l'ensemble des personnes domiciliées au CCAS **(9 350 courriers en 2025)**.

Elles procèdent à la remise en main propre des chèques alimentaires aux personnes bénéficiaires à l'issue des commissions d'aide facultative **(387 aides délivrées sur l'année)**.

Les agents d'accueil forment la première ligne du travail social, de l'accueil et de l'orientation des usagers. Depuis 2024, un plan de formation est déployé afin de professionnaliser et de mieux préparer les agents du CCAS aux spécificités du public accueilli : formations relatives à la gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil, Premiers secours en santé mentale, sensibilisation à l'accueil du public en situation de handicap...



# DOMICILIER LES PERSONNES SANS DOMICILE STABLE

**« Pour prétendre au service des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, à l'exercice des droits civils qui leur sont reconnus par la loi, ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou à l'aide juridictionnelle, les personnes sans domicile stable doivent élire domicile soit auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale, soit auprès d'un organisme agréé à cet effet ». (art. L264-1 du CASF)**

La domiciliation est par nature la première étape de l'accès aux droits.

Les personnes orientées vers le CCAS pour une domiciliation le sont par différents services ou administrations, ou encore les structures en charge de l'accompagnement des personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou qui accompagnent les Citoyens Français Itinérants.

**Au 31 décembre 2025, le CCAS d'Epinal compte 243 personnes domiciliées.**

313 personnes ont été domiciliées au cours de l'année, et 164 radiations ont été prononcées. 15 demandes ont été refusées, le plus souvent en l'absence de justificatif de lien avec la commune.

Les personnes qui ont élu domicile au CCAS en 2025 étaient âgées de 18 à 81 ans, avec une moyenne située entre 26 et 31 ans. La part des Citoyens Français Itinérants (ou « Gens du Voyage ») est relativement moindre en 2025 que les années précédentes (101/243, soit 41.5%)

Les personnes en demande d'une élection de domicile sont reçues par une assistante du service social, que ce soit pour une première demande ou un renouvellement. Ce rendez-vous permet d'établir le contrat de domiciliation, mais également d'évaluer la situation sociale de l'intéressé, afin de lui proposer un rendez-vous avec un travailleur social le cas échéant.

Les agents d'accueil sont chargés de la réception, de l'enregistrement et de la mise à disposition du courrier. En 2025, 9350 courriers ont ainsi été triés et enregistrés, puis remis à la personne ou retournés à la nouvelle adresse.

**La Procédure d'élection de domicile au CCAS a été retravaillée en 2025, permettant une clarification des circuits et des pièces demandées, pour plus de sécurisation et de simplification.**

# REPONDRE A LA DEMANDE D'AIDE SOCIALE DES USAGERS

**“Le Centre communal d'action sociale participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande”. (Article L123-5 du CASF)**

736 personnes différentes ont sollicité le service social du CCAS en 2025, générant 1756 prises en charge. Celles-ci se répartissent comme suit :

- **932 rendez-vous programmés et honorés, (en moyenne 78/mois),**

Dans un cas sur deux, une seule rencontre ou intervention à distance suffit pour répondre à la problématique ; mais d'autres situations complexes nécessitent un accompagnement plus soutenu ; les rendez-vous se déroulent dans les locaux du CCAS, à la suite d'une prise de rendez-vous.

- **317 prises en charge pendant l'astreinte de jour,**

Il s'agit d'entretiens pris par un travailleur social sans rendez-vous, pour une situation d'urgence (urgence alimentaire, coupure d'énergie, rupture d'hébergement...).

- **216 visites programmées à domicile (en moyenne 18/mois),**

Les travailleurs sociaux se rendent au domicile de l'utilisateur, soit lorsque celui-ci est dans l'incapacité de se déplacer, soit dans le but de prendre connaissance des conditions de vie et de logement de la personne et ainsi adapter au mieux la réponse apportée (insalubrité, consommation énergétique...)

- **291 interventions d'un travailleur social sur le dossier** de l'utilisateur en dehors de sa présence.

**En 2025, le Règlement des aides facultatives du CCAS a été rédigé par les équipes, et validé en Conseil d'Administration. Ce document socle de l'intervention des travailleurs sociaux est un outil de CONSOLIDATION du travail social, mais aussi un document essentiel dans notre rapport aux usagers : par une diffusion et une clarification de notre action et des aides octroyées, il permet un meilleur accès aux droits, une relation plus transparente et plus apaisée entre citoyens et administration, et une communication plus lisible pour nos partenaires.**

## QUI SONT LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR LE SERVICE SOCIAL EN 2025 ?

**NB : Le CCAS d'Epinal accompagne les personnes spinales majeures, sans enfant mineur à charge. Dès lors qu'un mineur est présent dans le foyer, son accompagnement relève de la compétence du Département.**

### Profil des usagers :

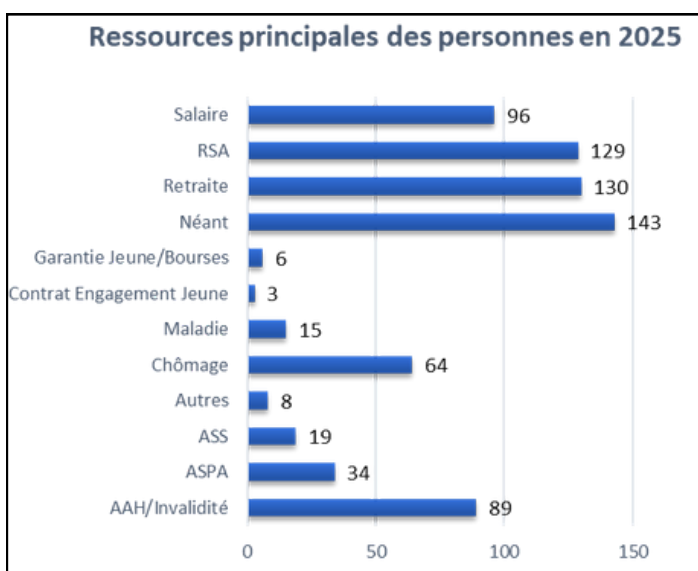
La moyenne d'âge des personnes reçues par le CCAS en 2025 pour un entretien social est de 48 ans. Les 60 ans et plus représentent 30.8% des personnes accompagnées ; et les moins de 26 ans sont 14% en 2025. Ce sont majoritairement des hommes (53%).

Leur situation familiale : plus de 84% des usagers sont isolés (et 5% isolés avec enfants) 10% sont en ménage, sans enfants.

### Ressources des usagers du service social en 2025 :

38% des usagers accompagnés sont bénéficiaires de minima sociaux (RSA, AAH/Invalidité, ASPA, ASS). Cette tendance est stable depuis l'année précédente.

En revanche on note une augmentation (+ 4 points) du nombre d'usagers sans ressources reçus au CCAS entre 2024 et 2025.



### Situation des usagers par rapport au logement :

Parmi les usagers reçus : 64% sont locataires de leur logement, principalement dans le parc public, et 30% n'ont pas de logement stable. Un peu plus de 4% sont propriétaires. Cette répartition est relativement stable par rapport à 2024.

### Provenance des usagers du CCAS, par quartier de la Ville :

Les 3 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, représentent 27% des usagers suivis en 2025. Les populations qui ont sollicité le CCAS en 2025 viennent majoritairement du centre-ville "Rive Droite" (24%), "Rive Gauche" (22%), et dans une moindre mesure du Plateau de la Justice (15%). Cette répartition des usagers par quartier de provenance en 2025 est sensiblement identique à 2024.



## QUELLES SONT LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE SERVICE SOCIAL ?

### Aider aux démarches administratives et ouvrir des droits :

36% des difficultés évoquées par les usagers sont d'ordre administratif. Complexité des démarches, illettrisme, non-maitrise des outils informatiques, difficultés d'accès au numérique et à internet, changement de formulaires et de procédures sont autant de barrières qui se dressent devant les usagers... La non-maitrise de la langue française, que ce soit par les personnes allophones, ou les personnes en situation d'illettrisme, amplifie ces difficultés.

Les agents viennent en aide pour compléter des dossiers d'accès aux droits ou de demande d'aide auprès de divers organismes. 250 dossiers administratifs ont été instruits en 2025 : pour la plupart, des dossiers d'ouverture ou de maintien des droits (CSS, Cap-Imagine, RSA, allocation retraite, ASPA...) ou des demandes d'aide financière.



Un partenariat historique du CCAS avec la mutuelle solidaire AD2S permet aussi de faciliter l'accès aux soins des personnes précaires (16 dossiers ouverts en 2025).

En 2025, les travailleurs sociaux du CCAS ont tous été certifiés **« Aidant Connect »**.

### De l'accompagnement budgétaire au dossier de surendettement :

Plus de 35% des usagers évoquent des difficultés financières. Ils sont alors rencontrés par un travailleur social, au cours de plusieurs rendez-vous, pour travailler à équilibrer leur budget, dans l'objectif d'une autonomisation. Une étude de la situation permet de vérifier si l'ensemble des droits sont ouverts et évalue la pertinence d'une demande d'aide financière.

Des plans d'apurement auprès de divers organismes (fournisseurs d'énergie, bailleurs...) sont mis en place lorsque la situation le permet. Une orientation auprès des associations caritatives peut être proposée, pour du soutien à court terme (Epicerie Solidaire, Restos du Cœur, Conférence St Vincent de Paul). La personne est accompagnée dans l'instruction d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France lorsque sa situation le justifie. Lorsque les situations sont extrêmes et que la personne se met en danger, des signalements au Procureur de la République peuvent être menés.

237 accompagnements budgétaires ont été menés en 2025.

16 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de la Banque de France.

5 dossiers de signalements ont été remontés au Procureur de la République.

### **Faciliter l'accès ou le maintien dans le logement :**

En 2025, les travailleurs sociaux du CCAS ont été sollicités à 369 reprises pour des démarches administratives liées au logement ce qui représente plus de 18% de l'activité.

153 usagers en demande d'hébergement d'urgence ont été reçus puis, après un bilan de leur situation, orientés vers le 115 ou SIAO.

76 démarches administratives ont été réalisées notamment dans le cadre de l'accès à un logement adapté : demandes auprès de bailleurs publics, organisation de déménagement, ouvertures de compteurs, ouverture de droits à l'allocation logement...

Le FSL, (Fonds de Solidarité Logement), dispositif du Conseil Départemental qui intervient sous forme de subvention ou de prêt, est sollicité régulièrement par notre service. Pour l'année 2025, nos chiffres sont les suivants :

24 FSL "Accès" pour faciliter l'accès au logement : prise en charge du dépôt de garantie ou du 1er loyer, frais de déménagement et de mobilier de 1ère nécessité

26 FSL "Maintien" dans le cas d'impayés de loyers ou de charges en prévention des expulsions

22 FSL "Énergie" pour des impayés d'énergie.

Les travailleurs sociaux sont sollicités par le Conseil Départemental suite à requêtes judiciaires (assignations et expulsions) ; ils participent également aux réunions hebdomadaires du Comité local de l'Habitat (CLH).

### **Proposer l'Hébergement d'urgence municipal (HUM) :**

La Ville d'Epinal gère 4 logements destinés à des places d'hébergement d'urgence au sein d'un bâtiment situé Faubourg d'Ambrail. Par convention, 2 places sont mises à disposition du 115 pour mise à l'abri de personnes en situation d'urgence, et dans l'attente d'une solution d'habitat pérenne travaillée avec le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation).

En 2025, ce sont 57 personnes qui ont bénéficié d'une mise à l'abri au HUM.

### **Des aides directes, sur avis de la commission du CCAS :**

Des aides financières sous forme de chèques services ou de prise en charge de factures d'énergie sont prévues par le règlement intérieur des aides facultatives du CCAS. Une commission interne se réunit 2 fois par semaine pour statuer sur les demandes.

**510 demandes ont été examinées** pour 387 réponses favorables, 26 ajournements et 84 refus. 18 secours alimentaires ont été accordés en urgence.

**53 ménages ont bénéficié** d'une ou plusieurs aides en 2025, pour un total de près de 20.000€.

40 colis alimentaires et 29 colis d'hygiène, pour des situations d'urgence, ont également été remis cette année par les travailleurs sociaux d'astreinte ou la Police municipale.

# ACCOMPAGNER LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Le CCAS répond depuis 2018 au Programme départemental d'insertion (PDI), développé par le Département des Vosges, pour l'accompagnement social à l'attention des bénéficiaires du RSA résidant sur le territoire de la commune. Depuis 2024, en réponse à la Loi pour le Plein Emploi, l'accompagnement s'inscrit dans des modalités d'accompagnement renouvelées et un suivi renforcé des bénéficiaires.

Le référent social propose un accompagnement global et personnalisé en fonction des problématiques et projets de la personne. Son rôle est d'établir le Contrat d'Engagements Réciproques (CER) formalisant des objectifs dans le cadre d'un plan d'actions vers l'accès à l'autonomie et aux droits fondamentaux et également à l'insertion sociale et socio-professionnelle.

L'accompagnement effectué au CCAS d'Épinal porte sur un public de bénéficiaires du RSA caractérisé par une faible autonomie, un isolement social voire une désocialisation, amplifiées le plus souvent par des difficultés de santé. Le public accompagné en 2025 par le CCAS est âgé en moyenne de 55 ans, et se trouve, pour moitié, sans qualification professionnelle.

**Sur la période du 1er janvier au 1er décembre 2025, 1829 entretiens ont été réalisés et 150 CER ont signés, pour un total de 202 bénéficiaires accompagnés.**

Les principaux freins au retour à l'emploi ou à l'insertion sociale, évoqués par les usagers, et en conséquence travaillés de manière prioritaire avec l'accompagnant social, ont été :

·Pour 29 % des bénéficiaires un accompagnement administratif pour l'accès et le maintien des droits, et un accompagnement budgétaire favorisant un équilibre financier (dossiers retraite, ASPA, dossiers MDPH, aides financières, dossier Banque de France...).

·Pour 28 % d'entre eux, une problématique de santé : accompagnement dans l'accès ou la poursuite de soins, et instruction de dossiers d'ouverture de droits (CSS/ACS).

·Pour 9% des difficultés liées au logement : démarches favorisant le maintien dans le logement (FSL), mais demandes de logement et suivis pour assignation/expulsion.

Enfin pour 33% des bénéficiaires une demande de lien social : accompagnement dans la lutte contre l'illettrisme, pour développer le lien social et l'engagement citoyen.

Plusieurs partenaires (Ville, Associations...) ont été mobilisés par le CCAS afin de répondre à certaines des problématiques rencontrées par les personnes accompagnées :

- Activités culturelles et sportives : Marches Santé, Centre culturel, Ville d'Epinal...
- Engagement citoyen : cours de français, France bénévolat, Monalisa, Blouse roses, Restos du cœur, OSE, Centres Sociaux et MJC spinaliennes ...
- Santé et Bien Etre : Maison de santé Saint Jean, Atelier d'Elfée...
- Aide aux démarches, accès à l'autonomie : Maison France Service, E/Space...
- Emploi : Prêts à bosser, ARÈS, SAVE, Plateforme de l'inclusion...

Enfin, les temps collectifs initiés en 2024, et coconstruits avec les bénéficiaires, ont perduré tout au long de l'année 2025.

Caractéristiques de ces collectifs :

- implication des personnes dès la définition du planning et des thématiques (recherches, tracé des itinéraires, mobilisation d'outils d'intelligence collective)
- participation concrète ; les bénéficiaires sont acteurs et actifs
- ouverture de certains ateliers à d'autres participants pour favoriser l'inclusion (habitants des résidences-autonomies, adhérents des Habitats inclusifs..),
- découverte et appropriation de lieux publics ouverts à tous (Ludothèque, BMI, e/Space, Glucoserie, Basilique...), participation à des festivals ou événements locaux (Jeux et Cie, Semaine de la Biodiversité, Forum des Aidants).

Les ateliers collectifs sont ouverts sur inscription des bénéficiaires auprès de leur référent RSA, selon un programme envoyé chaque mois. Avec une moyenne de 10 participants par atelier, ceux-ci ont touché environ 60 personnes différentes, dont un noyau de 47 personnes régulières.



# ACCUEILLIR ET INTÉGRER LES PRIMO-ARRIVANTS VIA LE CTAI

Le CTAI, Contrat territorial d'Accueil et d'intégration, passé entre l'État (DDETSPP) et les collectivités, vise à améliorer l'accueil et l'intégration des étrangers en situation régulière, à travers des actions centrées sur l'apprentissage du français, l'accès à l'emploi, la compréhension des valeurs républicaines et le lien social. **Signé en 2024 par la Ville d'Épinal via son CCAS et la Préfecture des Vosges**, il engage la collectivité à mobiliser l'ensemble de ses compétences (action sociale, mobilité, culture, sport...) dans une logique partenariale.

L'année 2025 a permis d'établir le bilan de la première année de mise en œuvre du CTAI. Passée cette phase d'expérimentation et de diagnostic des ressources et des besoins, l' "Acte II" du CTAI va être l'occasion de se recentrer sur l'interconnaissance des acteurs, la mise à disposition d'informations et d'outils, le partage d'une vision commune de l'accompagnement spécifique des primo-arrivants et de l'approche multiculturelle par les professionnels.



Un partenariat avec les étudiants du BTS SP3S du Lycée Louis Lopicque d'Épinal a permis de mener à bien deux projets structurants : Recueillir la parole des primo-arrivants accompagnés par les associations, via un questionnaire sur leurs besoins, traduit en une dizaine de langues et analysé par les étudiants ; Concevoir un guide pratique à l'intention des structures accompagnatrices. Ces deux projets ont été pensés, grâce à l'investissement des enseignantes, en "fil rouge pédagogique" des deux années de BTS d'une même promotion.



En tant que signataire du Contrat territorial d'Accueil et d'intégration, la Ville d'Épinal, via son CCAS, est également **membre du Comité de pilotage de l'intégration dans les Vosges**, et partenaire de l'Etat engagé pour l'accueil et l'insertion des personnes étrangères dans le département.



Comité de pilotage de l'intégration dans les Vosges, octobre 2025

# LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT VIA EPINAL SOLIDAIRE

Lancé en 2020 dans un contexte de crise sanitaire et de confinement, la mission Epinal Solidaire s'est maintenue dans le temps, répondant à une demande de personnes isolées et/ou en situation de fragilité. Derrière le numéro de téléphone, deux agents du CCAS répondent aux demandes : conseil, orientation vers une solution de droit commun, programmation d'une intervention.

En 2025, 288 interventions ont été réalisées sur demande directe des usagers, et **93 interventions ont été déclenchées à la demande d'un travailleur social.**

Les sollicitations directes concernent majoritairement des déplacements pour rendez-vous médicaux ou paramédicaux, puis de l'aide aux courses.

L'équipe en charge de la mission Epinal Solidaire assure également le recueil des demandes d'inscription au registre Canicule ou Grand Froid. Une nouvelle campagne de recensement a été effectuée en mai 2025, permettant **l'inscription sur le registre nominatif de 80 personnes spinaliennes.**



# ASSURER UNE INHUMATION DECENTE DES INDIGENTS

Les communes sont tenues de prendre en charge les frais liés aux obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes décédées sur leur territoire. Cette compétence est assurée par le CCAS pour le compte de la Ville d'Épinal.

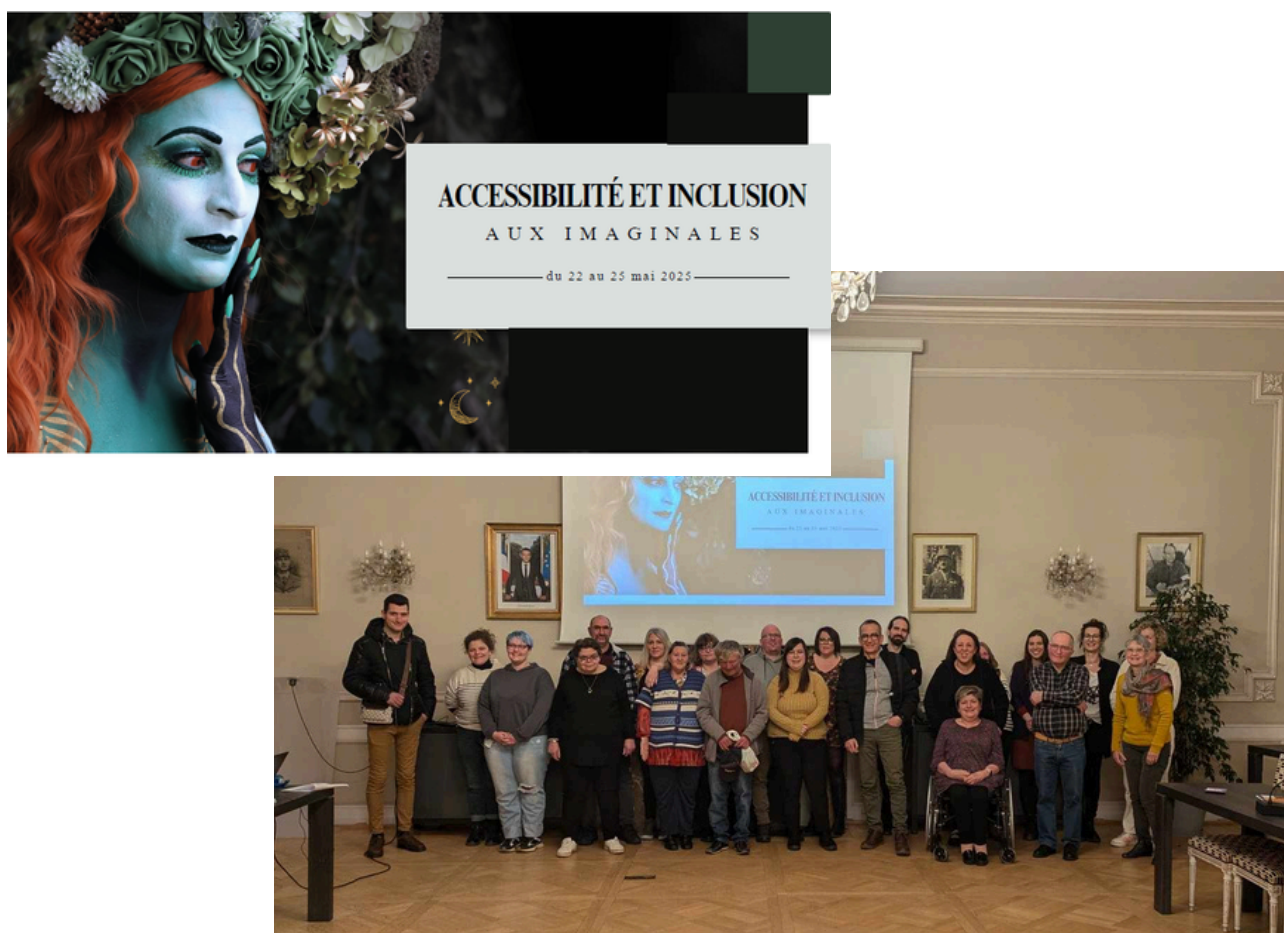
Les agents du CCAS reçoivent les demandes, et apprécient, au cas par cas, si le défunt concerné doit être considéré comme dépourvu de ressources. Par suite, les agents procèdent aux recherches de famille ou ayant-droit, auxquels il revient de pourvoir aux funérailles et de prendre en charge les frais liés aux obsèques.

En 2025, le CCAS a été sollicité à l'occasion du décès de **8 personnes décédées sans ressource ou famille identifiées.** Après instruction, le CCAS a assuré la prise en charge, partielle ou totale, des frais d'obsèques de 3 personnes décédées sur le territoire.

# CONTRIBUER A RENDRE LA CITÉ PLUS INCLUSIVE

Rendre la Cité plus inclusive : c'est l'ambition portée par la Ville via son CCAS, à travers une démarche participative et intégrative. Depuis 2022, les associations œuvrant dans le domaine du handicap et de l'accessibilité se réunissent au sein d'une commission Accessibilité élargie au champ de l'Inclusion. Enjeu : faire infuser la question de l'inclusion dans l'ensemble de l'action publique, faire porter les défis de l'accessibilité par l'ensemble des acteurs de la Cité (voirie, numérique, santé, éducation, accueil du public..).

Pour 2025, l'action de la Ville et du CCAS en matière d'inclusion s'est concentrée sur **l'accessibilité des événements culturels**. La thématique retenue pour l'édition 2025 des Imaginales tombait à point nommé : « Hors Normes ». Pour cette édition, les partenaires associatifs ont été conviés en amont de l'événement, afin de participer au « cahier des charges » : accessibilité repensée pour les personnes à mobilité réduite, conférences traduites en langue des signes, aménagements spécifiques dans l'espace public... Un engagement concret en faveur de l'inclusion, avec pour ambition de pérenniser ces dispositifs au-delà du festival.



*Photo de groupe - Comité Technique Accessibilité & Inclusion aux Imaginales (27 février 2025)*

*Aux côtés de la Ville d'Épinal, les partenaires experts : ADAPEI 88, Voir Ensemble Vosges, APF France Handicap, AVSEA et la Fondation de France.*

# ACCUEILLIR LES SENIORS EN RÉSIDENCE-AUTONOMIE

**« Les centres d'action sociale peuvent créer et gérer tout établissement ou service à caractère social ou médico-social. » (R 123-3 du CASF)**

## PRÉSENTATION DES RÉSIDENCES :

La résidence-autonomie est un établissement non-médicalisé, ouvert à des personnes âgées de plus de 60 ans, autonomes dans les actes du quotidien. Elle offre un cadre confortable et sécurisant, favorisant la préservation de l'autonomie et la lutte contre l'isolement social. Les intervenants médicaux et paramédicaux ainsi que les aides à domicile restent au libre choix de chaque résident.

Le CCAS d'Épinal gère **3 résidences-autonomie, pour un total de 117 places**, soumises à autorisation du Conseil départemental :

- Résidence BON REPOS, 20 Quai Michelet : 48 places
- Résidence CHAPITRE, 15 Place de l'Atre : 39 places
- Résidence SANS SOUCI, 4 Petite rue des Forts : 30 places

Au 31.12.2025, le taux d'occupation est de 86% pour l'ensemble des trois structures.

Elles sont occupées par 79% de femmes. La moyenne d'âge des résidents est de 80.9 ans, et la doyenne a fêté ses 97 ans en 2025.

31% des occupants sont bénéficiaires de l'APL.



Les résidences autonomie gérées par le CCAS occupent des bâtiments propriété du Bailleur Epinal Habitat.

Chaque résident est locataire de son appartement, et en charge de l'équipement et de l'entretien de celui-ci. Une équipe d'agents du CCAS réalise l'entretien des parties communes, s'assure de la sécurité et de la conformité des installations et du bâtiment, assure une veille auprès des résidents et remonte aux référents les besoins exprimés ou détectés par ceux-ci.

Une astreinte est également organisée, les soirs et week-ends, permettant aux résidents de pouvoir alerter et obtenir une intervention d'un agent de l'équipe à tout moment.

En 2025, des exercices incendie ont été réalisés avec le SDIS dans chacune des 3 résidences. Ces exercices « en conditions réelles » (faux départs de feux, évacuations...) ont permis aux pompiers de connaître la configuration et les spécificités de chacun des bâtiments, aux agents d'être préparés aux évacuations, et aux personnes âgées d'être sensibilisées aux manœuvres et déplacements en situation d'urgence.

## **GARANTIR UNE ADMISSION SEREINE ET LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE ÂGÉE :**

### **En 2025, le CCAS a admis 16 nouveaux résidents.**

Les critères d'entrée sont : le lien avec la commune d'Epinal, l'autonomie suffisante, les motivations pour adhérer au projet de la structure, et les ressources financières de la personne (priorité est donnée aux bénéficiaires de l'APL).

Un suivi « à 360°C » de l'accompagnement des résidents est assuré par les personnels du service des aînés :

Sur le volet social et administratif : accompagnement des résidents dans leurs démarches administratives, veille à l'ouverture et à la continuité des droits et aux liens avec les organismes de prestations diverses : impôts, banque, assurance, organismes de retraite, mise en place d'aides à domicile, CAF, mise sous protection...

Sur le volet sanitaire : supervision du maintien en autonomie des résidents et coordination avec les professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, et aides à domicile ; suivi des conditions du retour à domicile suite à hospitalisation ou des possibilités d'accueil en structure adaptée lorsque le maintien en résidence n'est plus possible...

**Un travail de refonte et de mise à jour des documents contractuels et de communication du service a été initié en 2025, en alignement avec les exigences de la Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Contrat de séjour, Règlement intérieur, Livret d'accueil, Charte des droits et libertés, Projets personnalisés... sont autant de documents socle sur lesquels travaillent les agents pour garantir les droits des résidents et un rapport plus transparent de ceux-ci avec l'administration.**

### **Le Conseil de la Vie sociale (CVS) : mettre la parole des résidents au centre de la vie des structures :**

En 2025, le Conseil de la Vie sociale des résidences a été rénové dans son fonctionnement, avec une fusion des CVS de chacune des 3 structures, permettant ainsi aux résidents des trois sites de se rencontrer et d'échanger sur les mêmes difficultés, de proposer des actions communes, et d'être mieux entendus. Les réunions préparatoires sont organisées au sein de chaque résidence et les « plénières » se déroulent à tour de rôle sur chacun des sites.

Le CVS « nouvelle formule » s'est réuni à 3 reprises entre juillet et décembre 2025, permettant d'échanger sur la mise en place d'un règlement intérieur du CVS, de rappeler le rôle des représentants des résidents et de leurs familles, et d'entendre les résidents sur les différentes thématiques qui les concernent : restauration collective, cadre de vie et aménagements extérieurs, sécurité, entretien et travaux, animations et activités, signalements et réclamations.

## PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE ET VEILLER AU BIEN VIEILLIR

La résidence autonomie déploie des actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie au profit des résidents, et le cas échéant de personnes extérieures.

Des activités physiques sont déployées dans les résidences, à fréquence hebdomadaire ou mensuelle, adaptées aux capacités de chacun : de la marche santé à la gym douce en passant par la danse assise ou encore la piscine. Des activités régulières permettent de prévenir l'apparition de troubles cognitifs et de développer le lien social : jeux de société, karaokés, zoothérapie, bricolage ou cuisine. Ces activités peuvent solliciter des partenaires extérieurs ; le plus souvent, elles sont encadrées et animées par les équipes du CCAS.

La participation à des événements et activités « hors les murs » permettent de mieux intégrer les seniors à la vie de la Cité, de maintenir un lien avec l'extérieur, et ce faisant, de lutter contre le vieillissement : animations autour du Festival Zinc Grenadine, Siestes musicales à la BMI, séances de Wii Bowling avec les jeunes du Centre Léo Lagrange, actions mutualisées avec les Habitats Inclusifs...

En septembre 2025, le CCAS a également accueilli, à la résidence Bon Repos, deux demi-journées de conférences organisées par le Comité action sociale de l'AGIRC-ARCCO, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement /UFOLEP, autour de la **prévention des chutes**.

Ouvertes à tous, ces deux conférences ont attiré 148 personnes, résidents et extérieurs. Les questionnaires récoltés montrent une très forte satisfaction des personnes présentes.

Elles seront suivies d'ateliers « parcours d'activité physique et sportive adaptée » mis en place par l'équipe de l'UFOLEP au cours du 1er trimestre 2026.



CONFÉRENCE ANIMÉE PAR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT UFOLEP

CCAS

EPINAL SOLIDAIRE

RENTRE COMPÉTIBLE

agirc-arrco

Restez en bonne santé,  
toute une aventure !

Prévention des chutes,  
et si on en parlait ?

Mardi 23 septembre 2025  
ou  
Jeudi 25 septembre 2025

de 14h à 17h  
(Accueil à partir de 13h30)  
A la Résidence Bon Repos  
20 Quai Michelet  
à EPINAL

Conférence gratuite sur inscription  
(dans la limite des places disponibles)

par mail : [actionsocialenordest@agirc-arrco.fr](mailto:actionsocialenordest@agirc-arrco.fr) (en précisant CHUTES EPINAL 2309 ou 2509)

ou sur le site <https://www.agirc-arrco.fr/mes-services-particuliers/je-participe-a-un-evenement>

ou auprès du CCAS d'EPINAL par téléphone au 03.29.82.54.17 ou par mail [ccas@epinal.fr](mailto:ccas@epinal.fr)

Illustration d'un homme en orange et rose tenant un ballon blanc.

Logos de CCAS, EPINAL SOLIDAIRE, agirc-arrco, UFOLEP et autres partenaires.



### Action pour le Téléthon :

Lancée à l'initiative de 2 résidentes, une action Téléthon, réalisée avec l'appui du CCAS, a permis de récolter 460 €, entièrement reversés à l'Association : le 11 décembre 2025, un goûter-Karaoké ouvert aux résidents et aux adhérents de l'Habitat inclusif de la Vierge a ainsi animé la résidence du Chapitre, en alliant convivialité et solidarité.

## FAVORISER LE MIEUX MANGER DES RÉSIDENTS GRÂCE AU PROJET ALIMENTAIRE DE LA VILLE

Les cuisines de la résidence-autonomie Le Chapitre accueillent depuis avril 2025, et après d'importants travaux, les équipes de la cuisine municipale dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Cette seconde cuisine (après celle du centre de la 40 Semaine) permet à la Ville de confectionner des repas pour les aînés des 3 résidences autonomie, ainsi que pour les enfants des écoles du centre-ville (Centre, Guilgot, Paul-Émile Victor, Ravel et Victor Hugo), préparés à partir de légumes et fruits cultivés au potager municipal (chemin des Coyolots) et de produits locaux achetés en circuit court.

Ces repas sont servis sur place aux résidents du Chapitre et de Sans Souci, mais également livrés le jour J aux résidents de Bon Repos ; ils peuvent également être commandés et livrés au domicile des résidents. **En 2025, une moyenne de 1230 repas ont été servis tous les mois aux résidents.** Les salles de restaurant des deux résidences sont également ouvertes aux personnes extérieures : voisins, familles, clubs seniors...

L'inauguration des cuisines a eu lieu, en présence de la presse, le 6 mai 2025. A cette occasion, des élèves du Lycée Camille Claudel de Remiremont ont appuyé les équipes en place, en cuisine et au service.



# LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES SENIORS D'UN QUARTIER : L'HABITAT INCLUSIF DE LA VIERGE

« Ne plus souffrir de la solitude », « Rompre la solitude », « M'occuper de temps en temps », « partager de bons moments avec les voisins », « rencontrer du monde », « me changer les idées et n'être pas chez moi dans mes 4 murs »... ressortent des écrits recueillis par l'animateur-coordonateur de l'Habitat Inclusif au moment de l'entretien des adhérents.

Ouvert en juillet 2024 au Quartier de la Vierge, l'Habitat Inclusif géré par le CCAS vise à rompre l'isolement des personnes âgées de 65 ans et plus, en leur proposant des activités et des temps d'échange, dans un espace dédié et sécurisé. Une convention signée pour 5 ans entre le CCAS d'Epinal et le Département pour le financement de l' « Aide à la vie partagée » permet d'accueillir 14 adhérents.

En 2025, l'Habitat Inclusif a fonctionné à plein régime, avec **14 adhérents en continu** : 12 femmes et 2 hommes ; la doyenne a 93 ans, et la plus jeune adhérente 65 ans.

Les animations proposées vont de la sortie culturelle aux ateliers couture, cuisine ou « café papote ». Les partenaires du quartier sont sollicités : BMI d'Epinal, Ecole de la deuxième chance, Centre aéré de la 40 semaine, Centre social Léo Lagrange, Centre social de La Vierge, CIQ de La Vierge, Maison âge et vie...

Les activités sont élaborées par l'animateur, en fonction des souhaits exprimés par les adhérents, et le plus possible avec leur contribution.

L'Habitat Inclusif a fêté son premier anniversaire en juin 2025, occasion d'inviter la presse et les partenaires du territoire, institutionnels et associatifs.



Madeleine (la plus ancienne du quartier aime-t-elle à dire), Annie, Jocelyne et leur animateur Fabien Masson dans la salle de convivialité. Photo Léa Didier

# CONTRIBUER AU MAINTIEN À DOMICILE ET À LA QUALITÉ DES SOINS : LE SSIAD DU CCAS

Le service de soins à domicile (SSIAD) du Centre Communal d'Action sociale de la ville d'Épinal a pour objectif premier de favoriser le maintien à domicile : prévenir ou différer l'entrée à l'hôpital ou dans un établissement d'hébergement, raccourcir les séjours hospitaliers...

Autorisé par arrêté du 06/05/1982 pour 25 places, le service dispose en 2025 de **46 places pour les personnes âgées de plus de 60 ans.**

Il est encadré par une infirmière coordinatrice (IDEC) qui a pour mission d'évaluer les besoins des usagers du service, d'organiser le travail des équipes puis d'assurer la liaison avec les professionnels du soin. Une équipe d'aides-soignantes assure, du lundi au dimanche, les soins à domicile (lever, soins d'hygiène, coucher, installation pour la nuit, prévention des risques, écoute et conseil, accompagnement psychologique).

Le SSIAD du CCAS réalise des interventions 7 jours sur 7, de 7h30 à 19h30.

Les professionnelles proposent une gamme complète de soins d'hygiène et techniques, tout en accompagnant les usagers dans leur parcours de soins et leur environnement social, avec une attention particulière portée au soutien des aidants.

**64 patients spinaliens** ont été pris en charge sur l'année 2025, pour un total de 12 932 journées réalisées.

L'âge moyen des patients est de 86 ans. Le niveau de dépendance des patients pris en charge par le SSIAD est particulièrement élevé, nécessitant une fréquence soutenue des interventions, et des tournées qui peuvent nécessiter la programmation de deux aides-soignantes en binôme.

**Sur 64 patients : 36 sont pris en charge 7/7 jours ; 16 sont pris en charge 2 fois/jour.**

Seuls 12 patients sur les 64 ont nécessité une prise en charge « légère » de 3 jours/7.



**SERVICE DE SOINS  
INFIRMIERS À DOMICILE**



S.S.I.A.D.  
CCAS de la Ville d'Épinal

## RECHERCHER L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES EN CONTINU, POUR LE BIEN-ÊTRE DES PATIENTS

Le SSIAD du CCAS d'Épinal a été audité en 2025 dans le cadre de l'Évaluation de la Qualité des prestations apportées aux Personnes accompagnées par les établissements médico-sociaux, sur la base du manuel édité par la Haute Autorité de Santé (HAS). Cet audit a été mené au printemps 2025 par le cabinet DUNAMIS Conseil.

**« Il a été observé une dynamique d'amélioration impulsée par la gouvernance et des professionnels qui apparaissent bienveillants et investis dans leur mission auprès des personnes accompagnées.**

**Les accompagnements sont ajustés en fonction des besoins et demandes des personnes, il est constaté une personnalisation de l'intervention à domicile et une préservation de l'autonomie ainsi que la recherche de la participation de la personne dans le respect de l'effectivité de ses droits tout en respectant son environnement.**

**De la bienveillance à l'égard des personnes accompagnées a été observée par les évaluateurs. L'équipe professionnelle est restreinte, ce qui facilite la communication ».**

Cabinet Dunamis, Rapport d'évaluation Qualité, juin 2025



## PRÉPARER LA RÉFORME DOMICILIAIRE

Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du CCAS d'Épinal d'une part, et le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) de la Fédération ADMR des Vosges d'autre part, portent respectivement une activité soins et une activité d'aide à domicile. Dans le cadre de travaux préparatoires à l'application de la réforme domiciliaire, les deux structures ont été amenées à travailler ensemble.

Accompagnés par le cabinet Stratélys, le SSIAD et l'ADMR des Vosges ont œuvré tout au long de l'année 2025 au diagnostic des ressources de chacun et à l'écriture d'un projet de service répondant au cahier des charges du futur Service d'Autonomie à Domicile (SAD). Cette approche collaborative a abouti au dépôt du dossier de demande d'autorisation en décembre 2025. 2 pièces maîtresses : **le projet de service du futur SAD Mixte, et la convention de partenariat entre le CCAS d'Épinal et l'ADMR des Vosges.**



Dans cette optique, la demande d'autorisation formulée concerne la transformation des deux services existants en un SAD Mixte. Le nouveau service sera alors autorisé à intervenir à la fois au titre des soins et de l'aide à domicile, tout en proposant un accompagnement global, personnalisé et modulable en fonction des besoins des personnes accompagnées.



# FAIRE CONNAITRE ET SOUTENIR LES AIDANTS : LE PREMIER FORUM DÉPARTEMENTAL DES AIDANTS À EPINAL

En France, près d'une personne sur cinq est "aidante". Ce rôle, souvent assumé par nécessité, sens du devoir, par attachement familial ou par solidarité affective, repose sur un engagement profond. Il constitue un pilier invisible mais essentiel de notre société. Cette réalité, encore trop méconnue, a des conséquences importantes :

- 60 % des aidants sont des femmes, et 75 % lorsqu'il s'agit de soins contraignants ou d'enfants.
- Leur vie professionnelle est souvent impactée : temps partiel, frein à la carrière, surcharge mentale.
- 60 % sont exposés à un risque de surmortalité lié à l'épuisement.
- Les jeunes aidants voient leur parcours scolaire fragilisé.
- L'isolement social et le renoncement à soi sont fréquents.

C'est pour répondre à ces enjeux que la Ville d'Épinal, via son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), a souhaité organiser un temps fort dédié aux aidants.

Le Forum départemental des Aidants s'est tenu **le 15 mai 2025 au Centre des Congrès d'Épinal**, avec le soutien financier de la Commission des Financeurs pilotée par le Conseil Départemental des Vosges, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Santé Mentale des Vosges. Grâce à ces partenaires, l'événement a pris une ampleur départementale.

Ce forum a réuni plus de 40 stands de partenaires locaux – institutionnels, associatifs et privés – pour offrir un lieu de connaissance et de partage d'information.

L'organisation du forum a mobilisé l'ensemble des services du CCAS d'Épinal, impliqués dans la logistique, l'accueil du public et des partenaires, la tenue du stand institutionnel, ainsi que l'animation de l'espace convivialité.

Les élèves de la classe de Seconde SAPAT (Services aux Personnes et aux Territoires) de la MFR de Hadol ont été sollicités pour appuyer l'organisation.



Des aidants et des personnes concernées par une situation vécue par des proches ont trouvé de nombreux renseignements lors de ce forum. Photo Victor Salvador

# D'AUTRES ACTIONS ORIENTÉES VERS LES SÉNIORS

## MUTUELLE COMMUNALE

La **mutuelle communale ouverte à toutes les Spinaliennes et Spinaliens** a été lancée le 01<sup>er</sup> janvier 2024. Une convention de partenariat associe le CCAS au Groupe Victor Hugo.

Le contrat signé prévoit une offre reposant sur les caractéristiques suivantes :

- 4 « formules » (Panier « de base » réglementaire ; et 3 niveaux de prise en charge)
- Un nombre de tranches d'âge limité, notamment au-delà de 62 ans, afin de donner plus de visibilité sur les variations de prix et de viser plus particulièrement les publics âgés, en cohérence avec la démographie du territoire.

L'augmentation du nombre de cotisants est marquée, passant de 81 personnes en octobre 2024 à **166 en octobre 2025** (conjointes et enfants inclus).

La moyenne d'âge des souscripteurs est relativement élevée (67 ans), en rapport avec le public plus particulièrement visé par la mutuelle communale au moment de sa mise en place.



## SENIORS EN VACANCES, CENTENAIRES ET COLIS DES AÎNÉS :

Le CCAS organise tous les ans un voyage à destination des aînés spinaliens. Le soutien de l'ANCV **permet aux seniors les moins aisés de partir ainsi en vacances**. En 2025, ce sont 55 Spinaliennes et Spinaliens, dont 35 personnes bénéficiaires du soutien de l'ANCV, qui ont pu visiter le département de l'Aude au départ du Village vacances de Gruissan, en pension complète durant la 1<sup>ere</sup> semaine du mois de juin.

Centenaires : **Trois centenaires ont été célébrées** sur le territoire d'Epinal ; le CCAS a offert fleurs ou chocolats à ces dames récipiendaires.

**Colis des aînés** : Le CCAS est chargé depuis plus de 15 ans de la distribution du Colis des Aînés, pour tous les Spinaliennes et Spinaliens de 80 ans et plus. Un panier garni est ainsi remis à près de 1700 personnes à l'Hôtel de Ville. Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, les agents du CCAS procèdent à une remise à domicile, ce qui permet de garder un contact humain avec les personnes âgées restées chez elles durant cette période.

## L'ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL DES AINÉS

Institué à l'unanimité par le Conseil municipal du 20 mai 2021, le Conseil des aînés est une instance consultative ayant vocation à éclairer la municipalité sur les questions et les projets d'actualité, et apporter le point de vue des Spinaliennes et Spinaliens dits « Séniors ».

En 2025, le Conseil a poursuivi ses travaux, **avec l'accompagnement et le soutien organisationnel des équipes du CCAS.**

Il a ainsi mis en œuvre, avec l'appui logistique, éditorial et graphique du CCAS et de Direction de la communication de la Ville d'Epinal, l'écriture, la confection et la diffusion du **GUIDE SENIORS** d'Epinal : un ouvrage lisible, accessible et coloré de 136 pages, regroupées en 6 thématiques. Tiré à 5000 exemplaires, son impression a été intégralement financée par la publicité.



Le 20 mars 2025, le Conseil des Aînés a organisé, avec le CCAS, un après-midi entier de détente et de culture à destination des seniors isolés.

Au programme : visite de la BMI et de la Plomberie, puis Séance de Cinéma au Cinés Palace et goûter de convivialité.

La collaboration entre le Conseil des aînés, le CCAS, la Coopération **MonaLisa**, et le relais des habitats inclusifs et des CIQ, a permis de toucher une centaine de participants.



Un après-midi pour rompre l'isolement des seniors a été organisé par le conseil des aînés de la ville. Photo J.-C.P.

Le 19 juin 2025, une sortie à la Guinguette de la Maison romaine, sur un espace et un créneau dédié pour les personnes âgées des Résidences-autonomie et des Habitats Inclusifs spinaliens a permis à plus de 60 d'entre elles de profiter d'une animation musicale en plein air.



A l'initiative du Conseil, des **actions de promotion de la vaccination antigrippale** se sont tenues durant le mois d'octobre : Conférence à la Faculté de Droit, article et témoignages dans le magazine d'Epinal, après-midis de sensibilisation/information au sein des 3 centres sociaux spinaliens du 13 au 16 octobre 2025.



# COMMUNIQUER ET PARTAGER : L'ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE SPINALIENNE

“Les centres d'action sociale exercent leur action en liaison avec les services et institutions publics et privés de caractère social. A cet effet ils peuvent mettre en œuvre des moyens ou des structures de concertation et de coordination.” (R123-4 du CASF)

## LES RENCONTRES SOCIALES ET SOLIDAIRES

Le CCAS d'Epinal s'efforce, à son échelle, de mobiliser les partenaires associatifs du territoire, certain que la meilleure connaissance de chacun favorise l'émergence de projets partagés, une meilleure orientation des usagers, et la mise en commun de synergies. C'est dans cet esprit de PARTAGE et de COMMUNICATION que le CCAS d'Epinal a lancé et animé, le 25 mars 2025, les Quatrièmes **Rencontres sociales et solidaires d'Epinal**, à l'Espace Cours.

Une centaine de personnes, élus, institutionnels, partenaires associatifs et acteurs du monde social ont pris part à la présentation des résultats de l'analyse des Besoins sociaux du territoire, éditée par le CCAS en 2024, et engagé les discussions autour des enjeux liés à la précarisation d'une partie de la population, à l'isolement social marqué sur le territoire communal, et aux défis démographiques.



Une centaine d'élus, d'institutionnels, de partenaires associatifs et d'acteurs du monde social ont pris part à la présentation de l'analyse. Photo Philippe Briqueler

## ASSOCIATIONS EN FÊTE 2025

Le CCAS contribue chaque année à l'organisation du Forum « Associations en Fête ». Cette nouvelle édition se tenait le 6 septembre, au Parc du Cours et au Petit Champ de Mars.

Côté associations solidaires, ce sont environ 80 associations recouvrant les domaines du social ou du médico-social, de la solidarité et de l'action humanitaire ou encore de l'insertion qui ont tenu un stand.



# GLOSSAIRE

Malgré nos efforts en matière de pédagogie et de non-jargonage, l'action sanitaire et sociale est émaillée de multiples acronymes et autres sigles divers... de même que le présent rapport d'activité. Vous en trouverez ci-dessous la liste :

## **Institutions / structures publiques**

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

ARS : Agence Régionale de Santé

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CPAM : Caisse primaire d'Assurance maladie

CD : Conseil départemental

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

DDETSPP : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

HAS : Haute Autorité de Santé

GCS : Groupement de Coopération Sanitaire

## **Dispositifs sociaux et aides**

RSA : Revenu de Solidarité Active

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées

ASS : Allocation de Solidarité Spécifique

CSS : Complémentaire Santé Solidaire

ACS : Aide à la Complémentaire Santé

APL : Aide Personnalisée au Logement

FSL : Fonds de Solidarité Logement

PRE : Programme de Réussite Éducative

PDI : Programme Départemental d'Insertion

CER : Contrat d'Engagements Réciproques

PAT : Projet Alimentaire de Territoire

CTAI : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration

ANCV : Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

## **Services médico-sociaux**

SSIAD : Service de Soins Infirmiers À Domicile

SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement À Domicile

SAD : Service Autonomie à Domicile

IDEC : Infirmier(ère) Diplômé(e) d'État Coordinateur(trice)

## **Logement / hébergement**

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

HUM : Hébergement d'Urgence Municipal

### **Organisation locale et participation citoyenne**

CLH : Comité Local de l'Habitat

CVS : Conseil de la Vie Sociale

CIQ : Comité d'Intérêt de Quartier

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

### **Secteur social et formation**

AS : Aide-soignant(e)

IDE : Infirmier(ère) Diplômé(e) d'État

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

SAPAT : Services aux personnes et animation dans les territoires

SP3S : Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social

ESF : Economie sociale et familiale

### **Associations et réseaux**

FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

ADAPEI : Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales

APF : Association des Paralysés de France

AVSEA : Association Vosgienne de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes

MJC : Maison de la Jeunesse et de la Culture

MFR : Maisons Familiales rurales

UFOLEP : Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

Monalisa : Mobilisation Nationale contre l'Isolement des Âgés

### **Numérique et outils**

PARCEO : Outil sécurisé d'échange d'informations médicales (plateforme numérique)

### **Autres sigles techniques ou contextuels**

ABS : Analyse des Besoins Sociaux

PMR : Personnes à Mobilité Réduite

RH : Ressources Humaines

CFI : Citoyen français itinérant

# CRÉDITS PHOTOS / SOURCE DES ILLUSTRATIONS :

Page de couverture : façade du bâtiment occupé par le CCAS, 9 rue Aristide Briand à Épinal \_ Photo Ville d'Épinal

Page 6 : Données marquantes de l'ABS : Infographie réalisée par le cabinet ITHEA Conseil, 75011 PARIS, pour l'Analyse des besoins sociaux d'Épinal, 2024

Page 8 : Représentation graphique des ressources du CCAS en 2025 \_ extrait du Rapport d'orientations budgétaires du CCAS

Page 9 : Illustration photo des travaux réalisés dans la salle de réunion du CCAS \_ article Vosges Matin, 28.07.2025

Page 9 : Infographie données RH : répartition des agents par catégorie de la fonction publique, et pyramide des âges \_ source : DRH Ville d'Épinal \_ Rapport sur la situation du personnel 2025

Page 14 : Graphique "Ressource des personnes reçues par le service social" \_ données CCAS, service social en 2025

Page 14 : Carte des quartiers d'Épinal \_ Ville d'Épinal, Plan des CIQ

Page 18 : Ateliers collectifs avec les bénéficiaires du RSA \_ Photos CCAS \_ Service social

Page 19 : Infographie Bilan CTAI 2024 : CCAS d'Épinal, Direction du CCAS.

Page 19 : illustration : Comité de Pilotage de l'Intégration \_ Préfecture des Vosges, 9 octobre 2025 \_ <https://www.facebook.com/prefet.vosges/posts/comit%C3%A9-de-pilotage-de-lint%C3%A9gration-2025-dans-les-vosgesce-mardi-8-octobre-val%C3%A9ri/1115589877386750/>

Page 20 : Affiche réalisée par le CCAS pour le Plan canicule 2025

Page 21 : Illustration extraite du Dossier de Presse des Imaginales, édition 2025 \_ Ville d'Épinal.

Page 21 : Photo de groupe - Comité Technique Accessibilité & Inclusion aux Imaginales (27 février 2025)\_ Ville d'Épinal

Page 22 : Façade de la résidence Sans-Souci, 4 petite rue des Forts à Épinal \_ Photo Ville d'Épinal

Page 24 : Affiche réalisée par le Comité action sociale de l'AGIRC-ARRCO à l'occasion de la Conférence de Prévention "Rester en bonne santé toute une aventure, tout savoir sur la prévention des chutes ! », animée par l'UFOLEP (Ligue de l'Enseignement des Vosges)\_ septembre 2025

Page 25 : Article Vosges Matin\_ S. Kuhn - 08 mai 2025 à 06:30\_ <https://www.vosgesmatin.fr/economie/2025/05/08/projet-alimentaire-de-la-ville-d-epinal-un-nouveau-cap-franchi-vers-la-souverainete-avec-une-2-e-cuisine-municipale>

Page 26 : Article Vosges Matin \_ S.L. - 13 juin 2025 à 06:30 | mis à jour le 13 juin 2025 à 08:34 \_ <https://www.vosgesmatin.fr/societe/2025/06/13/epinal-le-nouvel-habitat-inclusif-de-la-vierge-a-trouve-son-public>

Page 27 : Couverture de la plaquette du SSIAD d'Épinal \_ réalisation Ville d'Épinal, Direction de la communication

Page 29 : Affiche Forum départemental des Aidants à Épinal \_ conception graphique Ville d'Épinal, Direction de la communication

Page 29 : Photos : Article Vosges Matin \_ Jean-Christophe Pignon - 15 mai 2025 à 17:35 | mis à jour le 16 mai 2025 à 09:22 \_ <https://www.vosgesmatin.fr/sante/2025/05/15/a-epinal-un-premier-forum-departemental-pour-offrir-de-l-accompagnement-et-du-repit-aux-aidants>

Page 31 : Illustration de la page de couverture du Guide Seniors \_ extrait de l'article du site 100% Vosges \_ 17 janvier 2025 par Lilia Akani \_ <https://www.centpourcent-vosges.fr/actualites-vosges/un-nouveau-guide-pratique-pour-les-seniors-spinaliens/>

Page 31 : Article Vosges Matin \_ J-C.P. - 21 mars 2025 à 12:30 | mis à jour le 22 mars 2025 à 09:33\_ <https://www.vosgesmatin.fr/culture-loisirs/2025/03/21/une-initiative-culturelle-pour-rompre-l-isolement-des-seniors-d-epinal>

Page 31 : Affiche Conférences gratuites sur la promotion antigrippale \_ conception graphique Ville d'Épinal, direction de la communication

Page 32 : Article Vosges Matin, Grégoire Hallinger - 27 avr. 2025 à 06:30 | mis à jour le 15 mai 2025 à 09:43\_ <https://www.vosgesmatin.fr/social/2025/04/27/a-epinal-l-analyse-sociale-de-la-ville-revele-une-precarite-qui-s-aggrave-encore-et-toujours>

Page 32 : Affiche Associations en Fête, Édition 2025, réalisée par la Ville d'Épinal, Direction de la communication

Dernière de couverture : Rue du Chapitre, façade arrière du bâtiment principal du CCAS. Ville d'Épinal

« L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. »

Article L 116-1 du Code de l'action sociale et des familles



**Nous contacter :**

**[ccas@epinal.fr](mailto:ccas@epinal.fr)**

**03.29.82.54.17**